

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, Mario Lasalle, dépose à la séance ordinaire du 3 avril 2023, le rapport des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER 2022

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 790 717 \$	TOTAL DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 405 101 \$	
ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	728 608 \$	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	657 010 \$	
		1 211 871 \$

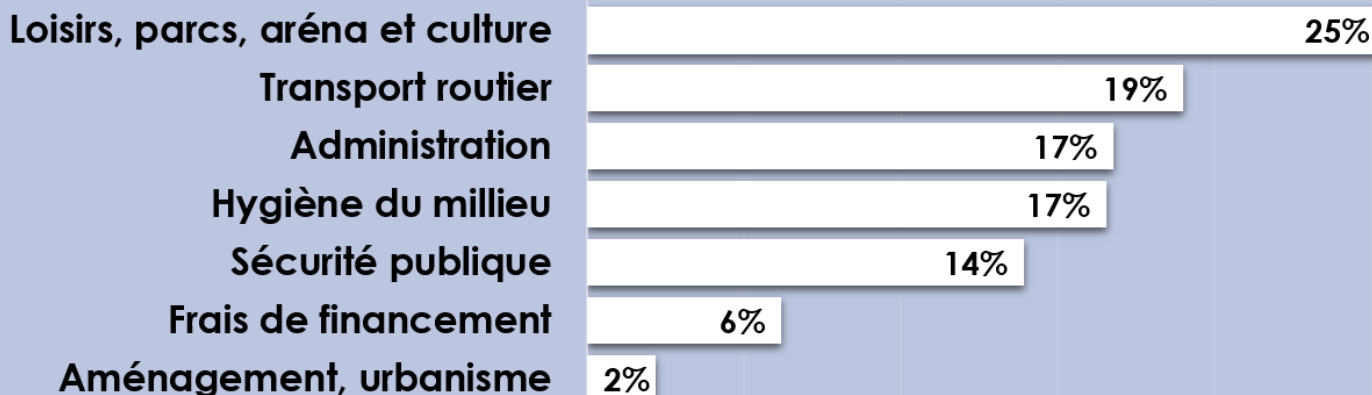
Les revenus excédentaires aux montants budgétés et les dépenses non effectuées justifient l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022.

Au total, ce sont 340 000 \$ de revenus excédentaires qui sont constatés pour l'année. Cette somme inclut les transactions immobilières qui génèrent des revenus de droits de mutation excédant de 162 000 \$ le revenu prévu. Notre assiette fiscale a également été augmentée grâce aux rénovations de bâtiments existants et à la construction de quelques nouveaux immeubles, ce qui nous permet de comptabiliser des revenus additionnels de 44 000 \$. Ensuite, après une pause de quelques mois, les intérêts sur placements ont repris leur cours, pour ainsi nous permettre des revenus additionnels de 23 000 \$.

Encore cette année, nous devons remercier l'effort de nos citoyens en matière de recyclage. Les sommes allouées en ce sens par la MRC de Joliette en 2022 ont continué d'augmenter.

Finalement, plusieurs dépenses n'ont pas été effectuées dans plusieurs secteurs. Ceci justifie un écart de 190 000 \$ en dépenses de fonctionnement et 93 000\$ en dépenses d'investissement, par rapport au budget 2022.

RÉPARTITION DES CHARGES



VALEUR DES IMMEUBLES IMPOSABLES
AU 1^{ER} JANVIER 2022

411 433 800 \$



NOMBRE DE RÉSIDENTS
AU 1^{ER} JANVIER 2022

4 267

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente les rémunérations pour l'année 2022.

	MAIRE	CONSEILLER (ÈRE)
RÉMUNÉRATION	22 231 \$	7 574 \$
ALLOCATION DE DÉPENSES	11 115 \$	3 786 \$

De plus, le maire reçoit une rémunération de 11 066 \$ et une allocation de dépense de 5 839 \$ de la MRC de Joliette. Un montant de 76,63 \$ est également versé pour chacune des présences du maire à une séance ordinaire ou extraordinaire.

INVESTISSEMENTS MAJEURS ET PROJETS SPÉCIAUX

Parcs et environnement

- Achat de modules de jeux au parc Armand-Desrochers ;
- Installation de pavés au Parc Edwin-Crabtree, phase 2 ;
- Début d'une étude pour la stratégie de la plantation d'arbres dans la municipalité;

Urbanisme

- Suite des travaux du plan et des règlements d'urbanisme.

Voirie municipale

- Réfection de la 4e Avenue (subvention FIMEAU) ;
- Réfection majeure sur le chemin de la Rivière-Rouge ;
- Travaux sur un tronçon de la 3^e Avenue ;
- Achat de deux radars pédagogiques ;
- Achat d'un balai mécanique de rue.

Bâtiments

- Réfection du perron avant au Centre Gervais-Desrochers ;
- Rénovations au centre administratif ;
- Agrandissement de l'entrepôt au parc de la 17^e Rue ;

Le rapport annuel de l'auditeur indépendant « DCA, comptables agréés inc. » stipule que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Malgré l'économie que nous connaissons actuellement, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et nos employés. Les relations de travail, la santé-sécurité, le respect des individus et des procédures sont un acquis pour tous.

Mario Lasalle

Maire